

Compétences

n°93 le magazine de l'accréditation




gros plan

Ouverture de l'accréditation pour l'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

page 4


certifications



Nucléaire : l'accréditation au service des chaînes d'approvisionnement du secteur

page 6


laboratoires



Nouvelle accréditation pour les mesures sur machines à mesurer tridimensionnelles

page 8

inspection



ISO/IEC 17029 : un an après, où en sommes-nous ?

page 10



De nouvelles accréditations ancrées dans l'actualité

L'actualité du Cofrac et de l'accréditation percutent parfois l'actualité du monde, témoignant ainsi de sa capacité à répondre rapidement à des enjeux de société émergents.

Les exemples emblématiques de cette livraison de « Compétences », inspection des établissements sociaux et médico-sociaux, certification de la chaîne d'approvisionnement du secteur nucléaire, accréditation des laboratoires d'étalonnage des machines à mesurer tridimensionnelles (MMT), témoignent de la fondamentale adaptabilité de l'outil d'accréditation et de sa capacité à répondre rapidement aux besoins variés de la société ainsi que des acteurs économiques et techniques.

Plus que tout, ces exemples témoignent de la grande adaptabilité de l'outil de reconnaissance que constitue l'accréditation :

- Souplesse des référentiels internationaux permettant l'accréditation directe des acteurs ou la reconnaissance dans les cadres plus indirects que constituent l'inspection ou de la certification ;
- Diversité des rédacteurs de référentiels qui peuvent bien sûr mobiliser les acteurs traditionnels de la normalisation internationale mais aussi s'agissant des établissements sociaux et médico-sociaux des acteurs nationaux coordonnés par une haute autorité administrative indépendante ;
- Diversité des domaines concernés s'agissant de services à la personne, d'activité de production industrielle ou plus traditionnellement de métrologie ou d'essais.

Ces exemples témoignent aussi de la capacité de l'accréditation à se voir déployer rapidement sur des sujets à forte visibilité sociétale et parfois confrontés à d'importants questionnements en matière de crédibilité voire de professionnalisme. Dans d'autres cas, ils témoignent de la capacité de l'accréditation à cadrer le déploiement d'émergences technologiques, s'agissant par exemple des MMT ou plus récemment de l'intelligence artificielle. Bientôt peut-être de la caractérisation des nanomatériaux.

Ils témoignent aussi s'agissant de la certification de la filière nucléaire de la forte réactivité du Cofrac, puisqu'il s'agit d'une première accréditation européenne sur ces questions. Dans tous les cas, si l'accréditation ne peut être considérée comme une garantie, elle constitue indubitablement une forme d'assurance ou de réassurance pour le client ou l'utilisateur final.

Mais plus que tout finalement, le déploiement de ces nouvelles accréditations attachées à des sujets particulièrement sensibles engagent la crédibilité de l'ensemble des acteurs de l'accréditation. Ils obligent le Cofrac.

Bonne lecture,

Dominique Gombert
Directeur Général du Cofrac

édito	De nouvelles accréditations ancrées dans l'actualité	p.2
agenda	Réunions (à distance) Cofrac / EA / ILAC-IAF	p.3
inspection	Ouverture de l'accréditation pour les organismes d'inspection chargés de l'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)	p.4
certifications	Nucléaire : l'accréditation au service des chaînes d'approvisionnement du secteur	p.6
laboratoires	Nouvelle accréditation pour les mesures sur machines à mesurer tridimensionnelles	p.8
inspection	ISO/IEC 17029 : un an après, où en sommes-nous ?	p.10
ressources humaines	Nouveaux arrivés au Cofrac / À vos agendas / Compétences hors-série / La brochure « Ce qu'il faut savoir pour choisir sa prestation d'étalonnage ? » est disponible en anglais !	p.12

Réunions Cofrac

- 2022 13 sept : Comité de section Santé Humaine
- 2022 14 sept : Comité de section Certifications
- 2022 15 sept : Comité de section Laboratoires
- 2022 16 sept : Comité de section Inspection
- 2022 29 sept : Conseil d'administration

Réunions EA

- 2022 09 sept : EA Executive Board Meeting (venue to be confirmed)
- 2022 13 | 14 sept : EA Horizontal Harmonization Committee Meeting, Bruxelles, Belgique
- 2022 16 sept : EA Technical Management Board Meeting (venue to be confirmed)
- 2022 20 sept : EA Laboratory Committee Management Group Meeting, Budapest, Hongrie
- 2022 21 | 22 sept : EA Laboratory Committee Meeting, Budapest, Hongrie
- 2022 27 | 28 sept : EA Certification Committee Meeting, Zagreb, Croatie
- 2022 29 | 30 sept : EA Inspection Committee Meeting, Zagreb, Croatie

Réunions ILAC-IAF

- 2022 21 sept : IAF/ILAC Joint Management Committee Meeting



Ouverture de l'accréditation pour les organismes d'inspection chargés de l'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) !

En France plus de 45 000 ESSMS accompagnent des personnes âgées, handicapées ou rencontrant des difficultés spécifiques. Objectif de la réforme sous couvert de l'accréditation : mesurer la qualité des prestations délivrées aux personnes par les ESSMS.

Avant la réforme du dispositif d'évaluation des ESSMS, une simple déclaration suffisait aux organismes pour obtenir une habilitation de l'ANESM* puis de la HAS* pour évaluer les ESSMS.

Introduite par la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé modifiant le code de l'action sociale et des familles (CASF), cette réforme donne à la HAS la responsabilité :

- D'élaborer un nouveau dispositif complet d'évaluation ;
- De revoir les modalités de reconnaissance des organismes en charge de l'évaluation.

La HAS souhaite ainsi renforcer le cadre d'exigences par rapport aux organismes évaluateurs pour garantir une meilleure professionnalisation des prestataires réalisant cette mission et assurer l'indépendance des organismes vis-à-vis des ESSMS.

L'ACCREDITATION AU CŒUR DU NOUVEAU DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES ESSMS

Le dispositif d'évaluation des ESSMS repose sur :

- Le décret 2022-742 qui introduit de manière officielle l'obligation d'accréditation pour cette activité d'évaluation selon la norme ISO/IEC 17020 et selon le cahier des charges élaboré par la HAS ;
- Une démarche d'évaluation fixée par la HAS composée du référentiel d'évaluation des ESSMS, de la procédure d'évaluation et du manuel d'évaluation.

Désormais, l'évaluation de la qualité des ESSMS qui a pour objet d'apprécier la qualité des prestations délivrées par les ESSMS aux personnes accompagnées, vise l'ensemble des ESSMS mentionnés à l'article L.312-1 du CASF et doit être réalisée tous les 5 ans par un organisme d'inspection accrédité.

Le 16 mai 2022, le Cofrac a ouvert l'accréditation aux organismes d'inspection selon la norme ISO/IEC 17020. Une phase d'amorçage prévue dans le décret autorise les organismes à commencer à évaluer les ESSMS dès lors qu'ils seront formellement engagés dans une démarche d'accréditation.

	SESSAD	CAMSP	CMPP	IME	ITEP	IEM	EEAP	AUTRES STRUCTURES
ENFANTS HANDICAPÉS	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile	Centre d'action médico sociale précoce	Centre médico pédagogique	Institut médico éducatif	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique	Institut d'éducation motrice	Établissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés	Classe d'intégration scolaire (CLIS), Établissement de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), Établissement de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
ADULTES HANDICAPÉS	MAS	FAM	CRP	SAMSAH	ESAT	AUTRES STRUCTURES		
	Maison d'accueil spécialisé	Foyer d'accueil spécialisé	Centre de rééducation professionnelle	Service d'accompagnement médico social pour adultes handicapés	Établissement ou service d'aide par le travail	Services d'auxiliaires de vie, Foyers de vie ou foyers occupationnels, Foyers d'hébergement, Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), Ateliers thérapeutiques occupationnels (ATO)		
ADULTES ET ENFANTS HANDICAPÉS	CENTRE DE RESSOURCES	UEROS	ESSMS					
		Unité d'évaluation, de réentrainement et d'orientation sociale et professionnelle	Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux					
PERSONNES AVEC DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES	LHSS	ACT	CSAPA	CAARUD	AUTRES STRUCTURES			
	Lits halte soin santé	Appartement de coordination thérapeutique	Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie	Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues	Centres d'accueil, Centres d'accueil pour demandeurs d'asile, Centres d'adaptation à la vie active, Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, SAMU sociaux, Personnes connaissant des difficultés spécifiques			
PERSONNES ÂGÉES	EHPAD	USLD	SSIAD	SPASD	AUTRES STRUCTURES			
	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Unité de soins de longue durée	Service de soins infirmiers à domicile	Service polyvalent d'aide et de soins à domicile	Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC), Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)			

Pour répondre à cette spécificité, le Cofrac a mis en œuvre une procédure en deux phases :

- La recevabilité (administrative et opérationnelle) de la demande à l'issue de laquelle le Cofrac délivre ou non une recevabilité opérationnelle favorable. Cette notification permet à l'organisme, dans l'attente de son accréditation, de s'enregistrer sur la plateforme Synaé et de commencer à évaluer les ESSMS ;
- L'évaluation par le Cofrac, déclenchée après que l'organisme ait réalisé au moins une prestation d'évaluation d'un ESSMS selon le nouveau référentiel. Cette évaluation par le Cofrac consiste à évaluer l'organisation, les compétences et l'impartialité de l'organisme d'inspection. Cette évaluation se déroule dans les locaux de l'organisme et comprend également l'observation d'une prestation d'évaluation réalisée au sein d'un ESSMS. Si l'examen du rapport remis par l'équipe d'évaluateurs du Cofrac débouche sur une décision favorable, l'accréditation est délivrée.

L'organisme dispose d'un délai de 18 mois maximum à partir de la date de la recevabilité opérationnelle pour obtenir son accréditation.

Selon le calendrier pluriannuel fixé par les autorités, les premières évaluations des ESSMS auront lieu en septembre pour les établissements ayant obtenu une autorisation en 2008/2009 avec une présentation de leur rapport d'évaluation au plus tard fin juin 2023. À partir du 1^{er} juillet 2023, la programmation pluriannuelle classique sera mise en œuvre ce qui permettra d'évaluer entre 7500 et 9000 établissements par an.

DATES CLÉS

- 10 mars 2022 : publication du référentiel et du manuel d'évaluation par la HAS.
- 28 avril 2022 : publication du décret n° 2022-742 ;
- 13 mai 2022 : publication du cahier des charges applicable aux organismes chargés de l'évaluation des ESSMS et de la procédure d'évaluation par la HAS ;
- 16 mai 2022 : ouverture de l'accréditation par le Cofrac.

Le dispositif est lancé et pleinement opérationnel. À ce jour un nombre significatif d'organismes candidats se sont déjà engagés dans une démarche d'accréditation. ❖

Véronique Fuxis,
Chargée de Communication et de Promotion,
d'après les propos recueillis auprès de Philippe Cassan,
Responsable Développement, Section Inspection



Nucléaire : l'accréditation au service des chaînes d'approvisionnement du secteur

Secteur très réglementé, dynamique et innovant, le nucléaire présente malgré tout des risques. S'assurer de la fiabilité et de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement est primordial. Focus sur un secteur engagé dans la qualité.

LA NORME ISO 19443 : LE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ ADAPTÉ AU SECTEUR DU NUCLÉAIRE

Élaborée en 2018 par les acteurs de l'industrie nucléaire (EDF, CEA, IRSN, ORANO, Framatome etc.) au sein du comité technique ISO/TC 85¹, l'ISO 19443 est la première norme mondiale pour la sécurité et la qualité de la chaîne d'approvisionnement dans le domaine nucléaire. Basée sur le référentiel de management de la qualité ISO 9001, elle comporte des exigences supplémentaires propre à ce secteur. Réservée aux entreprises et organisations fournissant des produits et services importants pour la sûreté nucléaire (IPSN), cette norme a pour but de :

- Les aider à maîtriser la qualité tout au long de la chaîne d'approvisionnement et à renforcer la sûreté dans le domaine nucléaire ;
- Les aider à mieux comprendre et mettre en place les exigences en matière de système de management de la qualité ;
- Encourager tous les acteurs du nucléaire à travailler de façon uniforme pour renforcer la sécurité et garantir un niveau de qualité identique à l'échelle mondiale.

Ce référentiel international comporte des exigences complémentaires aux exigences légales et réglementaires et à celles fixées par le client.

LES DONNEURS D'ORDRES : ACTEURS DE LA DÉMARCHÉ QUALITÉ DÉDIÉE AUX FOURNISSEURS DE PRODUITS ET SERVICES IPSN

Conscients des enjeux du secteur, les donneurs d'ordres ont poursuivi leur démarche qualité en exigeant tout d'abord de leurs fournisseurs, d'être certifiés ISO 19443 et ensuite que cette certification soit sous accréditation.

Leur volonté : garantir un niveau de qualité contrôlée par une tierce partie, un organisme certificateur, sous surveillance du Cofrac en l'occurrence.

L'OUVERTURE DU SCHÉMA D'ACCRÉDITATION EN SYSTÈME DE MANAGEMENT SELON L'ISO 19443

C'est dans ce contexte qu'un premier organisme de certification a adressé, en septembre 2020, une demande officielle au

Cofrac pour le développement d'un schéma d'accréditation pour la certification selon la norme ISO 19443.

Le 16 octobre 2020, le Cofrac a initié le processus de développement :

- Analyse des critères de la spécification technique ISO/TS 23406 venant en complément de la norme ISO/IEC 17021-1 ;
- Recrutement et formation d'évaluateurs techniques ;
- Adaptation des dispositions et des outils du Cofrac.

Le schéma été présenté et validé en Comité de section Certifications en mars 2021, et le 1^{er} avril 2021, le Cofrac a ouvert le dispositif d'accréditation selon l'ISO/IEC 17021-1 et le document ISO/TS 23406² pour les organismes procédant à la certification des systèmes de management de la qualité des organisations de la chaîne d'approvisionnement du secteur de l'énergie nucléaire fournissant des produits et services IPSN selon la norme NF ISO 19443.

Depuis son ouverture, il y a un peu plus d'un an, le Cofrac a octroyé deux accréditations dans ce domaine³. Le Cofrac devient ainsi le premier accréditeur européen à reconnaître la compétence des certificateurs dans ce domaine.

PERSPECTIVES

D'autres organismes de certification sont engagés dans un processus d'évaluation en vue de l'accréditation. Ces démarches d'accréditation émanent soit d'exigences stipulées dans les contrats émis par les donneurs d'ordres soit d'une volonté de se démarquer de la concurrence. Nul doute que cette activité va se développer à l'avenir.

Véronique Fuxis,

Chargée de Communication et de Promotion d'après les propos recueillis de Christelle Rebillat Responsable de Pôle MPQP, section Certifications



QUESTIONS À ANNE-FRANÇOIS DE SAINT SALVY, DIRECTEUR PMO PLAN DE TRANSFORMATION « EXCELL » CHEZ EDF

Pourriez-vous vous présenter ainsi que votre société ?

EDF est une grande entreprise industrielle travaillant notamment dans le domaine nucléaire et qui a, à ce titre, une exigence particulière vis-à-vis de ses fournisseurs en matière de qualification, de niveau de qualité de leurs réalisations qu'il s'agisse de fabrications ou d'interventions dans ses centrales. Cette qualité est un élément clé de la sûreté d'exploitation et nous avons besoin d'entreprises apportant cette garantie qui passe notamment par un système qualité du meilleur niveau et par la certification.

Ces thématiques de qualité et de qualification des fournisseurs au sein d'EDF sont portées par la direction industrielle et l'unité technique opérationnelle qui maîtrisent l'ensemble des enjeux de qualification et de certification des fournisseurs. La direction industrielle assure notamment la surveillance de la fabrication des équipements nucléaires. Elle a recours à des laboratoires réalisant des essais sur les équipements sous pression nucléaire qui doivent être accrédités.

J'ai rejoint EDF, il y a un peu moins d'une dizaine d'années. J'ai successivement pris les postes de Directeur de projets au sein de la filiale d'EDF en charge des énergies renouvelables d'EDF et de Directeur de la politique industrielle nucléaire. Depuis 2020, j'assure auprès d'Alain Tranzer, membre du COMEX d'EDF, le pilotage du plan Excell, lancé fin 2019 et conçu par mes soins. Objectif : renouer avec l'excellence, non seulement en interne mais aussi dans toute la filière nucléaire.

Quels sont les enjeux de votre secteur aujourd'hui notamment vis-à-vis des fournisseurs de services et produits IPSN ?

Le premier enjeu est de garantir la qualité des produits et services utilisés sur les centrales d'EDF pour répondre aux exigences de la sûreté nucléaire.

Le second est d'avoir des produits qui satisfont aux exigences de la sûreté. À ce titre, nous souhaitons que les entreprises de la filière et en interne, les entités d'EDF impliquées dans les activités importantes pour la sûreté s'engagent dans une démarche qualité et se certifient selon la norme ISO 19443 via un organisme accrédité car l'accréditation apporte une garantie de qualité. La certification sous accréditation présente également un atout à l'international. Les processus de qualification et de sélection sont d'ailleurs allégés pour les entreprises disposant d'une certification accréditée.

Les enjeux sont d'attester, pour EDF et aux yeux de tous, de la maîtrise de la qualité par les entreprises pour les activités qui sont importantes pour la sûreté.

Fin 2021, une décision de l'ASN⁴ a d'ailleurs imposé aux laboratoires réalisant des essais destinés à évaluer la conformité aux exigences techniques sous pression nucléaire d'être accrédités.

Quelles sont vos attentes par rapport à l'accréditation ?

La première est la validation de la qualité des certifications délivrées.

La seconde est la garantie de la cohérence des certifications remises par les organismes certificateurs en France et à l'étranger. L'accréditation des organismes certificateurs par une tierce partie compétente, l'instance nationale d'accréditation en l'occurrence, garantit la vérification de la procédure de certification délivrée et permet d'attester que la certification représente une réelle valeur.

Mais tout en conservant cette garantie et cette exigence de qualité, nous avons besoin que l'organisme accréditeur intègre dans son travail une vision industrielle pour que la certification accréditée soit la plus simple possible afin d'éviter que les entreprises, par peur d'une procédure trop lourde, renoncent à la certification et que l'on perde en qualité.

Selon vous, quels sont les apports de l'accréditation dans ce cadre ?

L'accréditation apporte une garantie de qualité et d'homogénéité des certifications et c'est essentiel pour nous permettre de simplifier nos procédures de qualification et pour une entreprise certifiée par un organisme accrédité de bénéficier d'un audit de qualification allégé sur son système qualité.

L'autre apport fort de l'accréditation est l'élévation du niveau des auditeurs pour assurer la qualité des certifications notamment sur une norme nouvelle telle que l'ISO 19443. L'accréditation va ainsi conduire progressivement les organismes accrédités à renforcer la qualité des évaluateurs sélectionnés au regard de cette norme.

Comment envisagez-vous la suite ?

L'essentiel pour nous c'est l'exigence d'une certification sous accréditation pour nos fournisseurs et la nécessité que ce processus et la certification qui en découle soient vus avec une vision industrielle.

Nous avons déposé auprès de l'ISO une demande de révision de la spécification technique ISO/TS 23406 afin de simplifier un certain nombre de points et de la rendre plus industrielle. Cette demande a été mise au vote. Si celui-ci est positif, un groupe de travail étudiera la proposition française et précisera si elle peut être acceptée en l'état ou si elle doit être modifiée, complétée ou améliorée. D'ici 18 mois environ, une version améliorée du référentiel d'accréditation devrait voir le jour.

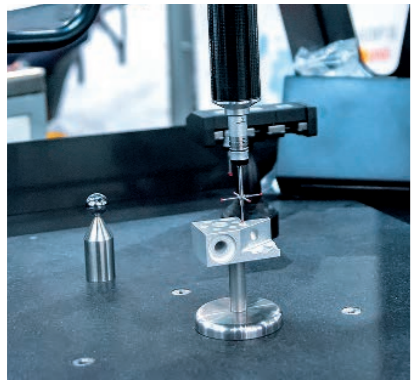
En parallèle et dans l'attente de l'accréditation des organismes concernés, nous avons demandé à Filiance⁵ d'élaborer un guide d'audit (largement communiqué dans la filière nucléaire) au regard de cette norme ISO 19443 de manière à homogénéiser l'ensemble des pratiques des organismes certificateurs vis-à-vis des entreprises.

Nous sommes convaincus que l'accréditation apporte une garantie de qualité et d'homogénéité et un corps d'évaluateurs qualifiés. À ce jour, plusieurs centaines de fournisseurs sont concernés par une certification sous accréditation. ❖



A-F de Saint-Salvy

¹ Énergie nucléaire, technologies nucléaires et radioprotection | ² L'ISO/TS 23406 est dédiée aux organismes de certification procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management de la qualité des fournisseurs d'IPSN. Elle précise les exigences notamment sur les critères de compétences du personnel de l'organisme certificateur, le calcul des temps d'audit, les modalités d'échantillonnage pour les organisations multisites, les délais de réponse aux non-conformités etc. | ³ Liste des organismes accrédités par le Cofrac pour l'ISO 19443 : <https://tools.cofrac.fr/fr/easy-search?list-89927075> | ⁴ Autorité de Sûreté Nucléaire | ⁵ Fédération des organismes tierce partie



Nouvelle accréditation pour les mesures sur machines à mesurer tridimensionnelles

Le Cofrac poursuit ses développements en ouvrant l'accréditation aux laboratoires d'étalonnage sur les machines à mesurer tridimensionnelle. Une innovation très spécifique dans ce domaine !

QU'EST-CE QUE LA MMT ?

Une MMT est un équipement qui mesure des objets de différentes géométries, de toutes formes et toutes dimensions. La MMT utilise un système de palpation pour détecter les différents points permettant via un ordinateur ou une machine de reproduire la forme de l'objet avec ses différentes dimensions.

Application assez novatrice, la MMT permet dans l'industrie (transport, aéronautique, automobile) de tester si la pièce ou l'assemblage en général respecte les intentions de conception initiale (dimensions, formes, erreurs).

Du côté des laboratoires d'étalonnage l'usage est différent. Ils étalonnent les pièces de référence, gabarits de contrôles ou étalons qui seront par la suite utilisés par les clients et industriels pour étalonner leur instrument de mesure ou pour vérifier une pièce de référence.

L'avantage des MMT par rapport à des moyens de mesure plus classique est triple : une qualité de mesure plus précise sur une variété de géométries, une rapidité d'exécution, l'affranchissement de l'erreur humaine.

La MMT répond ainsi aux besoins des industriels de bénéficier de moyens de mesures plus justes, fiables (sous couvert de l'accréditation ISO/IEC 17025) et robustes dans des domaines de plus en plus règlementés au niveau des pièces et des assemblages critiques, et de garantir une traçabilité au Système international d'unités (SI).

L'ACCREDITATION DES LABORATOIRES D'ÉTALONNAGES POUR LES MESURES SUR MMT

Pour répondre à la demande de leurs clients, le Cetim, centre d'expertise mécanique français, a envoyé une demande de développement d'un dispositif d'accréditation sur les mesures tridimensionnelles.

Après une phase de compréhension et d'étude de faisabilité, le Cofrac a répondu favorablement et classé ce schéma dans le domaine de l'étalonnage compte tenu du souhait du demandeur de créer des gabarits de référence. Le Cofrac a établi un plan de développement incluant les actions suivantes :

- Définition de la portée d'accréditation ;
- Recrutement et qualification d'évaluateurs ;
- Réalisation au printemps 2021 de l'expertise pour valider d'un point de vue technique la méthode utilisée par le Cetim. Elle a ainsi permis d'identifier la nécessité d'effectuer deux

évaluations, l'une en portée fixe et l'autre en portée flexible pour répondre au besoin du client d'obtenir des cotations déclinées précises.

L'ouverture de l'accréditation par le Cofrac à cette nouvelle activité a été prononcée et l'évaluation du Cetim en portée fixe a eu lieu à l'automne 2021.

Depuis mars 2022, deux laboratoires sont accrédités en portée fixe¹.

En juillet, le Cetim a été notifié favorablement pour sa demande d'extension en flexibilité FLEX 3, lui permettant de valoriser davantage ses compétences et sa méthode.

L'accréditation assure aux industriels que la MMT a été reconnue comme un moyen de mesure fiable et garantit la confiance et la qualité dans les résultats obtenus en regard d'un équipement novateur.

Véronique Fuxis, Chargée de Communication et de Promotion d'après les propos recueillis de Véronique Barbeillon, Stéphane Richard et Pierre Landais, respectivement Responsable Développement, Responsable d'Accréditation et Responsable du Pôle Physique-Mécanique, section Laboratoires



QUESTIONS À VINCENT BARBIER (VB) : Directeur du Cetim Sud-Ouest et responsable de l'activité expertise-métrologie étalonnage,

CHRISTIAN VERNEY (CV) : Responsable d'activités expertise-métrologie étalonnage du site de Saint-Étienne et responsable du laboratoire et de l'accréditation Cofrac, FLORENCE GOUTAGNEUX (FG) : Ingénieure métrologue, laboratoire de métrologie du Cetim (Saint-Étienne) et responsable du projet d'accréditation ISO/IEC 17025 étalonnage sur MMT

Pouvez-vous nous présenter votre laboratoire ?

Vincent BARBIER : L'activité métrologie du Cetim compte 80 personnes et dispose de laboratoires regroupés sur nos 4 sites principaux de Senlis, Saint-Étienne, Nantes et Cluses, ainsi qu'une filiale spécialisée en métrologie et contrôle à Pau.

Nos sites ont des activités relativement similaires axées sur les métrologies dimensionnelle et tridimensionnelle sur machine à mesurer ou sur numérisation 3D.

Nous réalisons également une grande partie de notre activité en étalonnage. Tous les sites (hors Cluses) ont une activité d'étalonnage importante et couverte par des accréditations Cofrac. Les étalonnages sont essentiellement dans le domaine dimensionnel sauf sur le site de Nantes où nous réalisons des étalonnages en mesures physiques. Il n'en demeure pas moins que chaque entité constitue une porte d'accès à l'ensemble de l'expertise Cetim.



Vincent Barbier

Depuis quand est accrédité le Cetim et pour quelles activités ?

CV : Le laboratoire de Saint-Etienne est accrédité depuis 1986 en étalonnage dans le domaine de la métrologie dimensionnelle. Nous avons poursuivi notre accréditation en étalonnage sur les étalons fixes, les instruments de mesure, la rugosité, et les mesures angulaires.

VB : C'est à peu près le cas également pour les autres laboratoires. L'accréditation en mesures physiques est plus récente.

CV : Tout récemment, notre laboratoire a obtenu l'accréditation en étalonnage sur machine à mesurer tridimensionnelle (MMT) des gabarits de contrôle et des pièces étalons.



Florence Goutagneux

Qu'est-ce qui a motivé votre demande d'accréditation pour les activités d'étalonnage en dimensionnel sur les MMT ?

CV : Les industriels développent des étalons ou gabarits pour un contrôle particulier d'un produit. Or ces étalons ne peuvent être contrôlés que sur des MMT. De plus, chaque grand marché dispose de normes spécifiques et a des exigences très fortes sur le niveau de qualité de ses produits d'où la nécessité de se faire accréditer pour l'étalonnage des pièces étalons et des gabarits spécifiques.

FG : Il y a également le souhait de faire reconnaître notre compétence sur MMT et de faire valider l'évaluation de notre calcul d'incertitude. C'est un domaine très complexe et l'accréditation Cofrac démontre que l'incertitude de mesure est effectivement évaluée et que notre processus de mesure est maîtrisé. Cette accréditation permet également de répondre à la demande de nos clients.

VB : C'est dans l'ADN du Cetim de répondre aux besoins de l'industrie mécanicienne et de nos cotisants. Développer une expertise comme celle-ci dans un laboratoire du Cetim est un atout supplémentaire pour répondre à ces besoins de la mécanique.

Pour quelle(s) raison(s) avez-vous demandé une extension de votre accréditation en FLEX 3 ?

FG : La particularité de la mesure sur MMT est la présence de nombreuses spécifications dimensionnelles et géométriques sur le plan d'un gabarit ou d'une pièce étalon. Compte tenu de cette diversité et de l'impossibilité de connaître à l'avance toutes les spécifications que nous allons rencontrer,

l'intégration des mesurandes en portée fixe était impossible. L'approche par le biais de la portée flexible Flex 3 nous paraissait une bonne démarche pour répondre à cette problématique.

Quelle est la méthode que vous venez de faire accréditer dans ce cadre ?

FG : Pour chaque spécification, la définition du mesurande est normalisée mais la méthode de mesure ne l'est pas. Nous avons donc développé pour chaque mesurande la méthode de mesure afin d'obtenir un résultat qui réponde au mesurande normalisé. Ceci consiste essentiellement à définir et valider les outils logiciels à utiliser, à développer et à confirmer nos incertitudes de mesure. Pour chaque nouvelle méthode, nous ne redéveloppons pas l'ensemble du processus de mesure puisque le moyen, les conditions d'environnement et les compétences sont les mêmes ; Nous travaillons sur la méthode de calcul du résultat qui doit être redéveloppée et validée.

À ce jour, 21 méthodes ont été développées mais le nombre va augmenter au fur et à mesure des demandes d'étalonnage de nos clients.

Pourquoi avoir développé cette méthode ?

FG : Sur une pièce étalon ou un gabarit, il n'existe pas qu'un seul mesurande, il peut y avoir plusieurs spécifications à mesurer. Si nous ne disposons pas d'une portée d'accréditation qui couvre l'ensemble des mesurandes, le client aura un certificat d'étalonnage avec des mesurandes sous accréditation et d'autres sans et cela n'est pas viable. Notre volonté est de pouvoir rendre sous accréditation l'ensemble de nos résultats.

CV : Avec une incertitude maîtrisée nous avons une déclaration de conformité qui est faite dans les règles de l'art. Nous allons au bout de cette décision demandée par le client : la traçabilité, la garantie de l'incertitude, l'impartialité.

Un dernier mot en guise de conclusion ?

FG : L'accréditation Cofrac nous a fait progresser dans la maîtrise de notre processus de mesure et dans la maîtrise de la mesure des spécifications ISO GPS² sur MMT. Nos méthodes de mesures sont maintenant clairement définies dans nos procédures. Le Cofrac nous a bien accompagné dans notre démarche afin d'obtenir dans des délais raisonnables notre portée FLEX 3, après une accréditation initialement obtenue en mars 2022 pour une portée fixe. Aujourd'hui, l'ensemble de nos mesurandes sont sous accréditation. C'est un point fort pour le Cetim car nous pouvons répondre de manière globale aux demandes de nos clients.

CV : À travers ce dispositif, nous avons fait évoluer le client dans la cotation et la définition de son étalon ou gabarit. C'est important car c'est aussi l'une des missions du centre technique Cetim. ❖

¹ Le Cetim (<https://tools.cofrac.fr/annexes/sect2/2-1114.pdf>) et le LNE (<https://tools.cofrac.fr/annexes/sect2/2-1446.pdf>)
² ISO GPS (Geometrical Product Specifications ou Spécifications Géométriques des Produits) : les Spécifications Géométriques des Produits...

ISO/IEC 17029 : un an après, où en sommes-nous ?

Compétences mettait à l'honneur l'an dernier la norme ISO/IEC 17029 pour accompagner une nouvelle activité d'évaluation de la conformité, la validation et la vérification des déclarations par un organisme tiers en l'occurrence¹. Un an après son déploiement par le Cofrac, il est temps de faire un premier bilan avec Carole Toussaint, la Directrice de la section Inspection. Interview.

Pouvez-vous nous rappeler en quoi consiste la norme ISO/IEC 17029 et les activités qu'elle concerne ?

Carole Toussaint : L'activité concernée est la vérification ou la validation de données ou déclarations. L'exemple le plus classique c'est la déclaration de performance extra-financière (DEPF) insérée dans le rapport de gestion des grandes entreprises notamment celles cotées en bourse. Cette déclaration doit en effet être vérifiée par un organisme accrédité avant d'être publiée. Dans ce cas, il s'agit de vérifier la véracité des informations publiées par l'entreprise. Un degré de confiance est associé à cette véracité, ce qui marque une vraie différence avec les autres normes d'évaluation de la conformité, celles-ci ne prévoyant pas une telle information à l'exception du domaine de la métrologie qui associe une incertitude aux résultats des mesures. Ce degré de confiance est fonction de ce que l'organisme a pu observer au sein de l'entreprise. Dès lors que l'on parle de vérification au sens de la norme ISO/IEC 17029, cela concerne forcément des données ou des déclarations qui ont été produites.

Mais cette norme peut également s'adresser à des activités concernées plutôt par des modèles qui prévoient l'atteinte future de certains objectifs. Par exemple, à la demande du ministère de l'Intérieur, nous travaillons sur un développement qui concerne les solutions d'effets équivalents pour des produits relatifs à la résistance au feu dans le cadre de projets de construction ou de rénovation. Ces solutions d'effet équivalent permettent de faire autrement que ce qui est

prescrit par la réglementation par exemple, dès lors que les mêmes objectifs sont atteints. Le principe est le suivant : un maître d'ouvrage émet une attestation dans laquelle il précise ne pas appliquer certaines règles de l'art, mais des règles tout aussi efficaces et permettant d'atteindre les mêmes objectifs ; cette attestation est ensuite validée par un organisme de validation. Le ministère souhaite que nous mettions en place une accréditation pour les organismes qui valideront les attestations des maîtres d'ouvrage.

Ces organismes de validation s'assureront donc que la solution d'effet équivalent mise en avant par les maîtres d'ouvrage dans leurs attestations permettront effectivement d'atteindre les mêmes objectifs que s'ils prévoyaient de suivre scrupuleusement les règles de l'art ou la réglementation.

Il n'y a pas encore de signataire du MLA* au niveau d'EA pour cette norme encore récente. Ni au niveau d'IAF d'ailleurs. Quelle en est la raison exactement ?

CT : Pour le moment il n'y a pas de signataire du MLA parce qu'il est attendu au préalable que les premiers organismes d'accréditation délivrent les premières accréditations dans un secteur européen ou international pour lequel la norme ISO/IEC 17029 est rendue applicable. La vérification des déclarations des émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre du système européen d'échange de quotas, dans le secteur du transport maritime ou dans celui du transport aérien est notamment concernée. Actuellement

accrédités suivant la norme ISO 14065 : 2013, norme pour laquelle un accord de reconnaissance existe, les organismes qui réalisent ces vérifications disposent ainsi d'une période de transition de trois ans pour basculer sur la norme ISO/IEC 17029 complétée par les exigences de la nouvelle ISO 14065 : 2020. Cette période de transition s'achèvera en décembre 2023.

Le Cofrac entrera dans le nouveau MLA 17029 une fois la première accréditation délivrée selon les normes ISO/IEC 17029 et ISO 14065 : 2020 pour la vérification des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre. Cela n'interviendra pas avant 2023, les sept organismes actuellement accrédités dans ce domaine ayant demandé leur évaluation de transition l'an prochain.

Il y a un an, nous avons évoqué dans ces mêmes colonnes, le cas de la vérification des objectifs des sociétés à mission. Où en sommes-nous aujourd'hui pour ce dispositif ? Est-ce que beaucoup d'organismes se sont positionnés in fine ?

CT : Les organismes accrédités suivant la norme ISO/IEC 17020 pour la vérification des DEPF ont désormais l'obligation de basculer sur la norme ISO/IEC 17029. La plupart d'entre-eux demandent, au moment de la transition, l'extension de leur accréditation pour la vérification des objectifs des entreprises dites à mission². Il est donc probable qu'à terme nous ayons presque autant d'organismes accrédités pour les DEPF que pour le dispositif sociétés à mission. Actuellement, ils ne sont que quatre à être accrédités pour ce dispositif.

Si nous arrivons quelquefois à coupler les évaluations de transition et d'extension, le plus souvent ce n'est pas possible, les organismes n'ayant encore eu aucune activité de vérification de l'atteinte des objectifs des entreprises à mission. Il nous faut alors attendre qu'ils réalisent une première prestation d'évaluation dans ce domaine.

À ce jour, nous avons également reçu une dizaine de demandes d'accréditation initiale pour le dispositif sociétés à mission. Mais là encore, nous sommes confrontés à la même problématique que pour les organismes qui nous adressent une demande d'extension, à savoir le manque d'activité.

Pour le moment, il n'y a pas autant d'entreprises qui se déclarent à mission que ce qui avait été espéré, condition sine qua none pour que l'activité de vérification puisse se développer. Le dispositif démarre doucement et la conjoncture actuelle ne facilite sans doute pas les choses.

Peu d'accréditations ont encore été délivrées pour cette nouvelle norme en France. Comment voyez-vous les choses évoluer dans les prochains mois ? Vous attendez-vous à un fort développement de l'accréditation conformément à cette norme ?

CT : Pour l'instant, sept organismes sont accrédités conformément à la norme ISO/IEC 17029. Il s'agit

d'organismes procédant à la vérification des déclarations de performance extra-financière publiée par les grandes entreprises, dispositif existant en France depuis près de onze ans. Mais d'ici fin juin 2024, date limite de la période de transition pour les organismes encore accrédités selon la norme ISO/IEC 17020, il devrait y en avoir 23 supplémentaires, sans compter les 7 organismes concernés par la transition ISO 14065, soit un total de 37 entités accréditées à l'horizon mi-2024. Il faudra y ajouter les nouvelles accréditations qui auront été prononcées pour les organismes candidats pour la vérification de l'atteinte des objectifs à mission.

Sur tout ce qui relève de données, de déclarations, un vrai besoin de crédibilité donc de vérification existe. Le sujet c'est toujours de savoir s'il est possible d'avoir confiance ou non dans ce qui est annoncé par le déclarant. L'accréditation va se développer en la matière c'est certain, notamment pour ce qui concerne l'impact environnemental des produits ou des activités humaines. Je pense en particulier à la série des normes ISO 14030 : 2021 concernant l'évaluation de la performance environnementale sur les titres de créances verts qui va ouvrir de nouveaux horizons à l'accréditation. En effet, celle-ci est exigée pour les organismes en charge de vérifier la conformité des déclarations effectuées par les émetteurs, les emprunteurs et les prêteurs de créances vertes qui revendiquent la conformité de leurs produits à la série des normes ISO 14030.

Et puis, il y a également l'ISO 14067 : 2018 relative aux déclarations d'empreinte carbone des produits. Nous avons d'ailleurs reçu récemment une intention d'accréditation pour la réalisation de vérifications suivant cette norme.

La norme ISO/IEC 17029 reste assez peu connue pour le moment, tant par les organismes qui font de la vérification que par les prescripteurs et les décideurs. Je suis néanmoins convaincue qu'elle va occuper une place de plus en plus importante avec le temps et que les pouvoirs publics, notamment, encourageront de plus en plus le recours à l'accréditation suivant cette norme dès lors qu'il s'agira de vérifier des déclarations ou de valider des modèles prédictifs. ❖

Sébastien Laborde,
Directeur du service Communication/Promotion
d'après les propos recueillis de
Carole Toussaint,
Directrice, section Inspection



* Multilateral Agreement | ¹ Cf. numéro 88 de Compétences | ² Instaurée par la loi PACTE, la qualité de « sociétés à mission » a pour objet de

favoriser la prise en compte des préoccupations sociales et environnementales par les entreprises.

Nouveaux arrivés au Cofrac

La section Inspection a accueilli 4 nouveaux Responsables d'Accréditation :

Laurent CRESSAUT et **Madjid BEN ALI** ont rejoint le Pôle ET-ML (Environnement Transport / Métrologie Légale) pour gérer en métrologie légale les chronotachygraphes numériques, les clinomètres et le mesurage du gaz, de l'eau et de la température. Le premier présente une solide expérience dans le secteur automobile. Son parcours évolutif l'a conduit d'un poste opérationnel en métrologie à des fonctions qualité en bureau d'études. Le second, de formation universitaire en métrologie, expertise et diagnostic apporte une première expérience en conformité et validation d'équipements métrologiques.

Clara PILON et **Sofia GHAZALI** ont intégré le Pôle BIS (Bâtiments Industrie Services). La première, ingénieure

matériaux, participe depuis plus de 6 ans à leur suivi technique et à leur expertise. Elle accompagnera les organismes d'inspection veillant notamment au contrôle d'équipements, d'assemblage et de produits ou composants. Le portefeuille de la seconde touche à la santé, au social et au médico-social. Ingénieure en alimentation / santé et dotée aussi d'une formation en droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale, elle a travaillé dans le secteur agro-alimentaire sur des sujets de conformité réglementaire et normative.

Aline TONG CONG a rejoint l'équipe administrative de l'Unité d'Accréditation Ouest de la section Santé Humaine. Elle apporte une longue expérience en gestion administrative dans un organisme gérant notamment des audits hôteliers et touristiques.

À vos agendas !

2022
24
nov

La section Santé Humaine proposera à ses laboratoires de biologie médicale (LBM) et d'analyses médico-légales accrédités ou en cours d'accréditation un nouveau « Forum Santé Humaine » à distance sur un format plateau TV.

Compétences hors-série

Un troisième numéro hors-série de Compétences arrive prochainement ! Vous avez pu découvrir précédemment les numéros sur les thèmes de l'agroalimentaire et de la transition écologique. Nous avons réitéré l'expérience cette année avec un magazine consacré à la santé et la sécurité au travail. Rendez-vous à la fin du mois de septembre pour en savoir plus sur les accréditations existant dans ce domaine !



La brochure « Ce qu'il faut savoir pour choisir sa prestation d'étalonnage ? » est disponible en anglais !

Les organismes accrédités pourront à travers cette version valoriser leurs compétences techniques, leur conformité et promouvoir leur accréditation auprès de leurs clients étrangers. Ce support dédié aux laboratoires d'étalonnage est disponible sur cofrac.fr/en : rubrique Who we are ? > Our publications and videos > Our brochures > What you need to know when choosing a calibration service ?